



Formation

Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne (public DJA)

19 – 29 – 30 septembre et 07 – 16 – 17
octobre à Plan du Var

Formation certifiante n°RS5944

Objectifs de la formation : être en mesure de réaliser le chiffrage de son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne pour réaliser en autonomie sa demande de DJA.

Public visé : Porteur.ses de projet agricole, cotisants solidaires qui souhaitent demander la dotation jeune agriculteur pour s'installer.

Pré-requis : Pas de pré-requis

Coût de la formation : 1512 € pour 42 heures (6 jours)

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 3000 €/an/contributeur

CPF et AIF : formation éligible – devis sur demande

Retrouvez les [conditions générales d'utilisation](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) et le [règlement intérieur](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) sur notre site
<https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

Durée et modalités de la formation : 6 jours (42 heures) / 9h00 à 17h00 – 4 à 7 stagiaires / Repas tiré du sac le midi. Apporter son ordinateur personnel,

Une **attestation de formation** sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA
15 avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX
mail : contact@ardearpaca.org

Renseignements et
inscription :
Oriane Mertz
07 77 83 07 44
Oriane.mertz@ardearpaca.org

N° SIRET : 509 252 490 00032
N° Organisme de Formation : 93840372284



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne (public DJA)

19 – 29 – 30 septembre et 07 – 16 – 17 octobre à Plan du Var (06)



Programme de la formation

Intervenante Oriane Mertz, formatrice en chiffrage-gestion à l'ARDEAR PACA

J1 – Les étapes méthodologiques de chiffrage d'un projet

- Présentation et tour des attentes
- Les outils du prévisionnel et la construction d'un plan d'entreprise
- Schématisation du projet, objectifs et besoins
- Etapes du chiffrage et retroplanning

J2 – Des marges brutes au compte de résultat

- Éléments constitutifs
- Méthode de construction d'un compte de résultat
- Références technico écos
- Indicateurs de performance et de viabilité (VA – EBE – revenu disponible)
- Rappel sur les statuts juridiques sociaux et fiscaux et leurs impacts (selon les besoins des stagiaires)

J3 – Le plan de financement

- Évaluation des besoins
- Les ressources mobilisables (investissements, trésorerie)
- Fonctionnement et critères d'éligibilité
- Critères d'analyse financière

Modalités pédagogiques :

Pédagogie active avec alternance d'apports théoriques, travaux dirigés, échanges, témoignages.

Modalités d'évaluation :

- Les compétences acquises sont évaluées par un jury d'évaluation (composé à minima d'un.e formateur.trice et d'un.e paysan.ne), sur la base du rendu d'un projet chiffré (description et analyse du projet, plan de financement, compte de résultat et prévisionnel de trésorerie) sous un mois après la formation.

Renseignements et inscriptions

Oriane Mertz
07 77 83 07 44
oriane.mertz@ardearpaca.org

Inscription jusqu'au 07 avril 2025

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

97 % de satisfaction sur les formations chiffrage
Taux d'obtention du certificat en 2024 : 76,6 %

CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : www.vivea.fr

ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :
www.servicederemplacement.fr



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.



Chiffrer son projet d'installation ou de développement en agriculture paysanne (public DJA)



19 – 29 – 30 septembre et 07 – 16 – 17 octobre à Plan du Var (06)

Programme de la formation :

J4 – Le compte de résultat et plan de trésorerie

Éléments constitutifs

Critères d'analyse : solde mensuel et cumulé, besoin en trésorerie

Points d'attention et stratégie de gestion

Intérêt de l'élaboration d'un plan de trésorerie en année N et en rythme de croisière, les points de vigilance

J5 – Faisabilité et viabilité du projet

Comptabiliser le temps de travail de son projet : objectifs, répartition

Évaluation du besoin en main d'œuvre

Adaptation du chiffrage

J6 – Analyse et plan d'action

Articulation entre les outils présentés

Analyse globale du projet

Analyse des risques (stress test), des points critiques, possibilités d'ajustement

Mise en place d'un plan d'action

Bilan de formation et point sur l'évaluation

Modalités pédagogiques :

Pédagogie active avec alternance d'apports théoriques, travaux dirigés, échanges, témoignages.

Modalités d'évaluation :

Les compétences acquises sont évaluées par un jury d'évaluation (composé à minima d'un.e formateur.trice et d'un.e paysan.ne), sur la base du rendu d'un projet chiffré (description et analyse du projet, plan de financement, compte de résultat et prévisionnel de trésorerie) sous un mois après la formation.

Renseignements et inscriptions

Oriane Mertz

07 77 83 07 44

oriane.mertz@ardearpaca.org

Inscription jusqu'au 03 septembre 2025

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

97 % de satisfaction sur les formations chiffrage
Taux d'obtention du certificat en 2024 : 76,6 %

CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : www.vivea.fr

ETRE REMPLACÉ POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : www.servicederemplacement.fr

